

AVIS

LOG.18.g.AV

Date d'approbation : 19/12/2018

Sur l'avant-projet de décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement

DONNEES INTRODUCTIVES

<i>Demandeur :</i>	Madame Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives
<i>Date de réception de la demande :</i>	19/11/2018
<i>Délai de remise d'avis :</i>	45 jours
<i>Préparation de l'avis :</i>	Le Pôle s'est réuni le 11 décembre 2018
<i>Brève description du dossier :</i>	

Dans sa déclaration de politique générale du 25 juillet 2017 le Gouvernement wallon annonce sa disposition à mettre en œuvre un transfert d'exercice de plusieurs compétences à la Communauté germanophone comme le permet l'article 139 de la Constitution. Le présent décret vise le transfert de l'exercice de la compétence du logement. Cette compétence recouvre tant le secteur privé dont le bail d'habitation, les aides au logement, les normes de salubrité, de sécurité et d'habitabilité, le crédit hypothécaire social, la gestion des organismes à finalité sociale (AIS, APL, RQ encadrés par le Fonds du logement wallon) que le secteur public dont les matières figurant dans le domaine d'activité de la SWL, dont l'ancrage communal, les aides aux personnes morales autres que les SLSP.

A côté du transfert de l'exercice de la compétence du logement, le projet prévoit le transfert de biens immobiliers (6 terrains appartenant à la SWL) ainsi que des moyens budgétaires sous la forme d'une dotation annuelle nécessaires à l'exercice de la compétence par la Communauté germanophone.

COMMENTAIRES GENERAUX

Le Pôle prend acte de ce décret. A la lecture du dossier et suite à la présentation de Monsieur J-F. Mayerus, Conseiller de la Cellule Logement au Cabinet de la Ministre Madame V. De Bue, le Pôle prend conscience que beaucoup d'éléments d'articulations seront traités dans l'accord de coopération. Afin d'assurer l'efficacité du processus, le Pôle recommande d'étudier ces accords en étroite collaboration avec les acteurs.